

3.5 Québec (QC)

Population : 8 263 600

Nombre d'écoles (M-12) : 3 102

Nombre d'élèves en M-12 : 1 003 322

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : 4

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M-12 : ≈ 47 900



Gouvernance et réglementation

Au Québec, la loi sur l'instruction publique ne fait aucune référence à l'éducation à distance et depuis 1995, les commissions scolaires assument la responsabilité des politiques et règlements afférant à l'éducation à distance. En fait, actuellement, la loi sur l'instruction publique stipule que les élèves doivent être physiquement présents et reliés à une école reconnue au sein d'une commission scolaire, ce qui empêche tout apprentissage formel à temps plein en ligne et relègue du même coup les concepteurs des programmes complémentaires d'apprentissage en ligne au rang de simples fournisseurs collaborants avec les établissements scolaires classiques.

Toutefois, les écoles privées sont assujetties à une réglementation différente: la Loi sur les établissements privés, laquelle contient des dispositions propres à l'éducation en ligne. En principe, une école privée peut demander une 'dérogation' permettant aux élèves 'd'assister virtuellement à leurs cours', ce qui, en théorie, permettrait la création formelle de l'école virtuelle. Jusqu'à présent, pour obtenir du ministère l'approbation d'un projet en ligne, il suffit de soumettre une demande en bonne et due forme selon les conditions énoncées dans la loi sur les établissements privés.

Par le passé, le gouvernement a financé les commissions scolaires pour l'éducation à distance selon le nombre d'inscriptions reçues et à concurrence de 80 % du montant normalement alloué pour les élèves fréquentant les établissements scolaires classiques. Il n'est cependant pas clair si cette pratique est toujours en vigueur. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) alloue une subvention générale forfaitaire à la Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec (SOFAD) afin de soutenir les activités de leur programme. De plus, la SOFAD a facturé des frais aux commissions scolaires utilisant leur matériel. Cet argent a été réinvesti dans le développement de matériel d'apprentissage supplémentaire. De même, le programme du Réseau de LEARN est largement financé grâce à l'entente Canada-Québec sur l'enseignement de la langue minoritaire et de la langue seconde, lequel programme est géré par le MEES.

Programmes d'apprentissage en ligne (M-12)

Au cours de l'année scolaire 2016-17, on estime qu'il y avait des programmes de formation à distance selon 3 trois modèles. Le programme éducatif à distance le plus important était celui de la SOFAD qui conçoit et produit du matériel d'apprentissage à distance par correspondance et que les commissions scolaires intègrent dans leurs propres programmes locaux. La SOFAD fournit aussi une plateforme numérique (EduSOFAD) qui offre de nombreux cours en ligne pour les élèves qui préfèrent travailler de cette façon. La SOFAD a desservi environ 30 000 étudiants adultes de 16 ans et plus, incluant environ 3 200 inscriptions en ligne sur EduSOFAD. Bien qu'on n'ait aucune donnée pour l'année 2016-17, le Centre d'apprentissage en ligne de la CSBE – un programme d'éducation à distance offert par la Commission scolaire Beauce-Etchemin – a enregistré l'inscription de 1 041 étudiants durant l'année précédente. Finalement, LEARN a offert une variété d'expériences éducatives à environ 9 400 élèves anglophones provenant des neuf (9) commissions scolaires de la province.

Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M-12)

Il existe actuellement deux (2) programmes officiels offrant un apprentissage combiné au Québec. Le premier est celui de LEARN qui propose ses services et ses ressources – tels que tutorat, contenu pédagogique sur mesure, formation, soutien des centres d'apprentissage communautaire, publications académiques revues par un comité de lecture, ressources archivées, activités d'enrichissement – à toutes les parties intéressées à travers la province dans le cadre d'un apprentissage combiné. Au cours de l'année 2016-17, environ 300 élèves ont pu accéder à ces services d'apprentissage combiné.

Le deuxième est *Les Écoles en réseau*. Ce programme, qui a commencé en 2002 sous la bannière *Écoles éloignées en réseau* est une initiative visant surtout le développement professionnel des enseignants et les projets d'intégration technologique (p. ex. le jumelage en ligne de deux petites classes de communautés rurales par le biais de *Knowledge Forum* -Forum de partage- et d'outils variés synchrones permettant l'harmonisation du contact visuel de part et d'autre avec des outils numériques et de la collaboration). Durant l'année 2016-17, *Écoles en réseau* a engagé environ 350 enseignants dans 275 écoles participantes représentant plus de 5 000 étudiants.